



Envoi d'un colis avec équipements neuf à un ami en asie

Par **julianeric**, le **27/03/2010** à **12:36**

Bonjour,

Mon ami vietnamien a un magasin d'articles de sports à Hanoi... Ses clients lui demande des articles d'équitation qu'il ne peut se procurer en Asie (très très spécifique)... Il a trouvé un magasin en France qui pourrait les lui procurer mais ce magasin ne fait pas d'export... Il me demande de lui servir d'intermédiaire : à savoir acheter les produits dont il a besoin et les lui envoyer au plus vite au Vietnam... Bien sûr il sait qu'il aura des droits de douanes à payer à la réception au Vietnam...

Ma question : ai je le droit de lui servir d'intermédiaire... sachant que je ne percevrai pas 1 centime dans cette opération... J'aimerais lui rendre service mais je ne suis pas sûr que ça soit légal... Je ne suis pas un spécialiste du droit ; pour moi il ne s'agit pas d'une opération commerciale...mais je ne sais pas comment cette opération peut être qualifiée d'un point de vue juridique... En bref puis je rendre service à mon ami sans risques..

Merci de m'éclairer au plus vite...

Eric Julian